

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (photos)

Je soussigné (e) :

Demeurant à :
.....

autorise n'autorise pas

la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue pour le compte de la Maison de l'Enfance à exploiter :

mon image l'image de mon (mes) enfants(s) :
.....

Cette autorisation concerne notamment :

- Le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire en tout ou partie les photographies par la Maison de l'Enfance
- Dans le monde entier et pour une durée illimitée
- Par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, audiovisuelle, informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatique....)
- Sur tous supports (pellicules, papiers, CD-ROM, CDI, DVD....) et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, éditions graphiques sous toutes ses formes, dans le secteur commercial que non commercial, public ou privé, en vue de la réception collective et/ou domestique.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « bon pour autorisation »)

Signature pour les couples séparés (précédée de la mention « bon pour autorisation »)

du père,

de la mère,